

Informations de base	
<p>2007/0185(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision</p> <p>Frontières extérieures: régime simplifié de contrôle des personnes fondé sur la reconnaissance unilatérale par la Bulgarie, Chypre et la Roumanie de certains documents comme équivalents à leurs visas nationaux aux fins de transit par leur territoire</p> <p>Abrogation 2013/0210(COD)</p> <p>Subject</p> <p>7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas</p> <p>Zone géographique</p> <p>Bulgarie Chypre Roumanie</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		CASHMAN Michael (PSE)	05/11/2007
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Justice et affaires intérieures(JAI)		2783	2008-06-05
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Justice et consommateurs		BARROT Jacques	